

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2022 - 19 h 30

L'an **deux mille vingt-deux** et le **trente mars, à dix-neuf heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : MM. GARCIA Nicolas, TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, MM. MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, Mme ARANDA Anabelle à Mme PEZIN Annie, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. FAJULA Jacques, Mme CANTE Laetitia à M. CAYROL Guillem, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à Mme MONTHEIL Yannick, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles.

Absent : M. EL GHAOUAL Yacine

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Avant que ne débute ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de la guerre en Ukraine.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 MARS 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par arrêté du 2 mars 2022, il a concédé pour cinquante ans à Madame Catherine CANTUERN, domiciliée à Elne, deux casiers n° 9 et 12 - bloc n° 114 dans le cimetière communal (extension Cimetière neuf), allée des Lauriers Roses, moyennant la somme de 2.685,00 euros.
- 2) Par arrêté du 4 mars 2022, il a concédé à perpétuité à Madame Marie GRENAUD, domiciliée à Elne, une superficie de 7 m² de terrain dans le cimetière communal (extension cimetière neuf), Caveau bas n° 9 – allée des Arbousiers – 2^{ème} allée, moyennant la somme de 2.100,00 euros..
- 3) Par décision du 8 mars 2022, il a signé un contrat de cession avec l'orchestre symphonique des jeunes de Strasbourg en vue d'assurer un concert de musique symphonique en la Cathédrale Saintes Eulalie et Julie, le 29 juillet 2022, moyennant une rémunération fixée à 2.000 € T.T.C. repas et droits d'auteurs en sus.
- 4) Par décision du 9 mars 2022, il a signé un contrat avec la Société ICOM France de Toulouse pour l'abonnement au service RADIO LTE permettant l'accès au réseau privé sécurisé acheminant les communications entre les 4 terminaux LTE affectés au service de Police Municipale, la fourniture d'une carte SIM et l'accès au service, moyennant un coût annuel fixé à 456 € H.T. pour une durée de deux ans à compter de sa signature.

- 5) Par arrêté du 15 mars 2022, il a concédé pour cinquante ans à Monsieur Claude CRIBELLE, domicilié à Elne, un casier n° 3 – bloc n° 114 dans le cimetière communal (extension Cimetière neuf), allée des Lauriers Roses, moyennant la somme de 1.355,00 euros.
- 6) Par décision du 16 mars 2022, il a signé une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales en vue de lui confier la prestation de surveillance de la plage d'Elne, du 18 juin 2022 au 11 septembre 2022 qui comprend :
- L'armement en personnel du poste de secours, la formation, la fourniture et la gestion des sauveteurs aux conditions financières suivantes :
 - 1 chef de poste ou chef de poste adjoint : 123,31 € / jour
 - 2 sauveteurs qualifiés : 104,77 € x 2 / jour*(Le montant de l'indemnité horaire est fixé par arrêté ministériel, le taux est généralement revu à la hausse le 1^{er} août de chaque année.)*
 - La mise à disposition de matériels et consommables aux conditions financières suivantes :
 - * couverture par un vecteur nautique : 1.000 €
 - * radio VHF marine fixe : 60 €
 - * radio VHF marine portable flottante : 40 €
 - * téléphone portable : 20 €
 - * jumelle : 20 €
 - * mégaphone : 20 €
 - * thermomètre : 4 €
 - * oxygène médical et consommables pharmaceutiques : facturation au coût réel
- 7) Par décision du 17 mars 2022, il a signé un avenant avec la S.A.R.L. l'EDEN de Corsavy, en vue de la modification du contrat de location, en date du 1^{er} juin 2021, d'une parcelle sise au lieu-dit « Boucal du Tech » comme suit : à compter de la signature du présent avenant, la gérante dudit bail est Madame CABANAT Sandrine de Corsavy, en remplacement de Monsieur Tony MARCHI, démissionnaire.

L'an **deux mille vingt-deux** et le **trente mars, à dix-neuf heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur FAJULA Jacques, Premier Adjoint.

Etaient présents : MM. TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, MM. MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, Mme ARANDA Anabelle à Mme PEZIN Annie, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. FAJULA Jacques, Mme CANTE Laetitia à M. CAYROL Guillem, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à Mme MONTHEIL Yannick, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles.

Absent : M. EL GHAOUAL Yacine

Hors de la salle : M. GARCIA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques FAJULA, 1^{er} Adjoint,

- **RECONNAIT** la sincérité des Restes à Réaliser.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget Principal qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées de l'exercice	10 484 693.00 €
Recettes réalisées + reports	13 577 302.61 €
EXCÉDENT de fonctionnement	3 092 609.61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées de l'exercice + reports	2 143 567.28 €
Recettes réalisées	2 003 085.66 €
DEFICIT d'investissement	- 140 481.62 €
RÉSULTAT de CLÔTURE de l'exercice (hors R.A.R.)	- 140 481.62 €
Restes à réaliser en investissement	
Recettes restant à réaliser	402 601.51 €
Dépenses restant à réaliser	410 032.61 €
Résultat de clôture de l'exercice avec R.A.R.	- 147 912.72 €

- **VOTE** : Pour : 22
 Contre : 5 (Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule)

**VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2021
 BUDGET « HÉBERGEMENT GAVROCHE »**

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Monsieur Jacques FAJULA, 1^{er} Adjoint,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget « Hébergement Gavroche » qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	100.20 €
Recettes réalisées + report	259.06 €
EXCÉDENT de fonctionnement	158.86 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées + report	NEANT
Recettes réalisées + report	NEANT
Excédent/Déficit d'investissement	
RÉSULTAT de CLÔTURE de l'exercice : Excédent	158.86 €

- **VOTE** : Pour : 22
 Contre : 5 (Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule)

**VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2021
 BUDGET « PARKING SOUTERRAIN »**

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Monsieur Jacques FAJULA, 1^{er} Adjoint,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget « Parking Souterrain », qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	10 092.75 €
Recettes réalisées + report	12 571.76 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	2 479.01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées + report	NEANT
Recettes réalisées + report	NEANT
DÉFICIT ou EXCÉDENT d'investissement	
RÉSULTAT de CLÔTURE de l'exercice : Excédent	2 479.01 €

- **VOTE** : Pour : 22
 Contre : 5 (Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule)

**VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET « LOTISSEMENT LES PORTES D'ILLIBÉRIS »**

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Monsieur Jacques FAJULA, 1^{er} Adjoint,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget « Lotissement les Portes d'Illibérés » qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	0 €
Recettes réalisées + report	1.02 €
EXCÉDENT de fonctionnement	1.02 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées + report	1 020 954.17 €
Recettes réalisées + report	
DÉFICIT d'investissement	- 1 020 954.17 €
RÉSULTAT de CLÔTURE de l'exercice : Déficit	- 1 020 953.15 €

- **VOTE** : Pour : 22
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET « LOTISSEMENT CŒUR DES TRILLES 2 »**

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence Monsieur Jacques FAJULA, 1^{er} Adjoint,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Budget « Lotissement Cœur des Trilles 2 » qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	
Recettes réalisées + report	198 885.25 €
EXCÉDENT de fonctionnement	198 885.25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées + reports	23 475.00 €
Recettes réalisées + reports	
DÉFICIT d'investissement	- 23 475.00 €
RÉSULTAT de CLÔTURE de l'exercice : Excédent	175 410.25 €

- **VOTE** : Pour : 22
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

L'an **deux mille vingt-deux** et le **trente mars, à dix-neuf heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : MM. GARCIA Nicolas, TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, MM. MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, Mme ARANDA Anabelle à Mme PEZIN Annie, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. FAJULA Jacques, Mme CANTE Laetitia à M. CAYROL Guillem, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à Mme MONTHEIL Yannick, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles.

Absent : M. EL GHAOUAL Yacine

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL 2021
DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET SERVICE HÉBERGEMENT GAVROCHE 2021
DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget « Hébergement Gavroche » dressé, pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation ni réserve de sa part.

- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
- BUDGET PARKING SOUTERRAIN 2021 -
DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget « Parking Souterrain » dressé, pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET LOTISSEMENT « LES PORTES D'ILLIBÉRIS » 2021
DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget « Lotissement les Portes d'Illibéris » dressé, pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation ni réserve de sa part.

- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET « LOTISSEMENT CŒUR DES TRILLES 2 » 2021
DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget « Lotissement Cœur des Trilles 2 » dressé, pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation ni réserve de sa part.

- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES
BUDGET PRINCIPAL - Exercice 2021 -**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** ce bilan annuel 2021 tel que présenté :

ÉTAT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS 2021

Réf. Cadastre	Nature du bien	Acquéreur
BD 223	Immeuble 1 Place Savary	OP HLM des PO
Délibération du C.M.	Signature de l'acte	Prix de cession
20/01/2021	29/04/2021	355.000 €

ÉTAT DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS 2021

Réf. Cadastre	Nature du bien	Vendeur
BR 11 et BR 12	Parcelles de terre en friches Chemin de Montescot à Saint-Martin	SAFER OCCITANIE
Délibération du C.M.	Signature de l'acte	Prix d'acquisition
20/01/2021	18/05/2021	8.100 €

- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

VOTE des TAUX D'IMPOSITION pour l'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** :

o **DE VOTER** pour l'exercice 2022, les taux ci-après :

	Taux	Bases	Produits correspondants
T.F.B.	44,26	11.134.000,00	4.927.908,00
T.F.N.B.	61,39	321.500,00	197.369,00
TOTAL			5.125.277,00

o **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à remplir et signer l'état 1259 COM pour l'exercice 2022 et à le transmettre aux Services de l'État.

- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LITIGE ET CONTENTIEUX
(AFFAIRE CLAIRE Sabine CONTRE LA COMMUNE D'ELNE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **DE CONSTITUER** dans le budget de l'exercice 2022, une provision semi-budgétaire de 10.000,00 euros pour le règlement financier encouru par le contentieux ouvert par Madame CLAIRE Sabine.
- **DE PRÉVOIR** la reprise de cette provision au compte 7875 lorsque le moment de régler sera venu.

L'an **deux mille vingt-deux** et le **trente mars, à dix-neuf heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Étaient présents : MM. GARCIA Nicolas, TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, MM. MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, MM. CAYROL Guillem, EL GHAOUAL Yacine, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, Mme ARANDA Anabelle à Mme PEZIN Annie, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. FAJULA Jacques, Mme CANTE Laetitia à M. CAYROL Guillem, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à Mme MONTHEIL Yannick, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

CRÉATION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables,

- DÉCIDE** de constituer une provision pour créance douteuse semi budgétaire avec inscription au budget 2022 du montant du risque encouru soit 20.000,00 euros en dépense de fonctionnement à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2022

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement en investissement comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT au 31 décembre 2021	3.092.609,61 €
Affectation au compte 1068	147.912,72 €
Affectation au compte 002	2.944.696,89 €

- VOTE** : Pour : 24
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS
AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ELNE
POUR L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Convention de mise à disposition de moyens au profit du Centre Communal d'Action Sociale d'Elne pour l'année 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière et notamment la convention de mise à disposition proposée.
- **DIT** que les crédits afférents à ce remboursement sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

L'an **deux mille vingt-deux** et le **trente mars, à dix-neuf heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de M. GARCIA Nicolas, Maire.
Étaient présents : MM. GARCIA Nicolas, FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, MM. CAYROL Guillem, EL GHAOUAL Yacine, CERMENO Frédéric, Mme MONTHEIL Yannick, M. RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, Mme ARANDA Anabelle à Mme PEZIN Annie, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. FAJULA Jacques, Mme CANTE Laetitia à M. CAYROL Guillem, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à Mme MONTHEIL Yannick, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles.

Hors de la salle : Mmes OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, PARRA Alicia, MM. TRIVES André, HIGUERO Charles.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

VOTE des SUBVENTIONS pour l'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de voter pour l'année 2022, un crédit global de subventions de 190.000,00 euros à l'article 6574 et la répartition par association, telle que détaillée sur le tableau ci-dessous, le solde étant réservé aux imprévus.

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS 2022

ASSOCIATIONS	MONTANT en euros
A.C.A.E. Association des Commerçants et Artisans d'Elne	2 500
A.C.C.A. LA CAILLE	1 000
A.D.M.R.	1 000
Association DAME	1 000
Amicale du Personnel Communal	1 800
Amicale Laïque Illibérienne Basket	19 000
Arbre et paysage 66	500
A.S.A.T. 66	11 000
Associations Las Closes	300
Association Catalane des Donneurs de Sang Bénévoles des P.O.	300
Association foyer socio-éducatif du collègue	300
Badminton	500

Bulles de Carpe	800
Chorale Sainte Eulalie	350
Cinémaginaire	10 000
Conseil Citoyen Illibérien	500
École de Musique	19 500
Elnavui	10 000
Elne Football Club	26 000
Equigym	200
F.N.A.C.A.	200
Gymnastique Volontaire Illibérienne	1 200
Harley Davidson Club 66	500
Illibéris Harmonie	2 000
J.S.I.	35 000
Judo Club Illibérien	4 000
Karaté Do Illibérien	1 000
La Mouette 66	500
Les Rolling Tiags 66	700
Pétanque Illibérienne	600
Ramène ta graine	1 000
Rando Loisirs 66	500
S.O.S. « les Niches du Cœur »	300
Secours Populaire	1 500
SLOW FOOD	5 000
Souvenir Français Elne – Montescot	600
Tennis Club Illibérien	9 000
Terra Dels Avis	500
Toreikan Catalan	250
Traditions Catalanes	1 000
U.N.R.P.A.	400
TOTAL	172 300
<i>Imprévus</i>	<i>17 700</i>
TOTAL GÉNÉRAL	190 000

L'an **deux mille vingt-deux** et le **trente mars, à dix-neuf heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : MM. GARCIA Nicolas, TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, MM. MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, MM. CAYROL Guillem, EL GHAOUAL Yacine, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, Mme ARANDA Anabelle à Mme PEZIN Annie, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. FAJULA Jacques, Mme CANTE Laetitia à M. CAYROL Guillem, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à Mme MONTHEIL Yannick, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

PYRAMIDE DES EFFECTIFS AU 1^{er} Avril 2022

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** comme suit la nouvelle pyramide des effectifs au 1^{er} Avril 2022,
- **DIT** que la présente délibération se substitue à tout autre,
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus à cet effet sur le budget de l'exercice en cours,
- **VOTE** : Pour : 24
 Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

COMMUNE D'ELNE

PYRAMIDE DES EFFECTIFS 2022 - ACTUALISATION AU 01/04/2022 (Annexe du Conseil Municipal du 30/03/2022)

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX										
FILIERE	GRADES	TAUX D'EMPLOI	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS		POSTES VACANTS		ETP sans poste vacant		TOTAL ETP sans poste vacant
				H	F	H	F	H	F	
ADMINISTRATIVE	DGS	100,00%	1			1				0
	ATTACHE HORS CLASSE	100,00%	1			1				0
	ATTACHE PRINCIPAL	100,00%	1			1				0
	ATTACHÉ	100,00%	5		4	1			4	4
	RÉDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	100,00%	4	2	1	1		2	1	3
	RÉDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	100,00%	3		1	2			1	1
	REDACTEUR	100,00%	2	1		1		1		1
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE (C3)	100,00%	10	1	6		3	1	6	7
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE (C3) TNC à 30/35°	85,71%	1				1			0,00
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (C2)	100,00%	7		7				7	7
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (C2) TNC à 30/35°	85,71%	1		1				0,86	0,86
	ADJOINT ADMINISTRATIF (C1)	100,00%	3		1		2		1	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF (C1) TNC À 31/35°	88,57%	1		1				0,89	0,89
ADJOINT ADMINISTRATIF (C1) TNC À 30/35°	85,71%	1		1				0,86	0,86	
SOUS-TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			41	4	23	8	6	4	22,61	26,61
POLICE	CHEF de SERVICE de POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL (1er grade)	100,00%	1			1				0
	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE	100,00%	6	5		1		5		5
	BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	100,00%	6	3	2	1		3	2	5
SOUS-TOTAL FILIERE POLICE			13	8	2	3	0	8	2	10
SOCIALE	A.T.S.E.M. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE (C3)	100,00%	7		5		2		4,8	4,8
	A.T.S.E.M. PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (C2)	100,00%	4		4				4	4
	A.T.S.E.M. PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (C2) tnc A 17.5/35°	50,00%	2		2				1	1
SOUS-TOTAL FILIERE SOCIALE			13	0	11	0	2	0	9,8	9,8
MEDICO-SOCIALE	INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	100,00%	1		1				1	1
SOUS-TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE			1	0	1	0	0	0	1	1

COMMUNE D'ELNE

PYRAMIDE DES EFFECTIFS 2022 - ACTUALISATION AU 01/04/2022 (Annexe du Conseil Municipal du 30/03/2022)

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX											
FILIERE	GRADES	TAUX D'EMPLOI	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS		POSTES VACANTS		ETP sans poste vacant		TOTAL ETP sans poste vacant	
				H	F	H	F	H	F		
TECHNIQUE	INGÉNIEUR	100,00%	2			1	1			0	
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	100,00%	2		1	1			1	1	
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	100,00%	2	1		1		1		1	
	TECHNICIEN	100,00%	1			1				0	
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	100,00%	4	3		1		3		3	
	AGENT DE MAITRISE	100,00%	12	8	2	1	1	1,9	8	9,9	
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE (C3)	100,00%	22	14	1	6	1	14	1	15	
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (C2)	100,00%	18	11	4	2	1	11	3,8	14,8	
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (C2) TNC A 28/35°	80,00%	1		1				0,8	0,8	
	ADJOINT TECHNIQUE (C1)	100,00%	24	16	2	5	1	16	2	18	
	ADJOINT TECHNIQUE (C1) TNC A 28/35°	80,00%	1		1				0,8	0,8	
	ADJOINT TECHNIQUE (C1) TNC A 20/35°	57,14%	1		1				0,57	0,57	
ADJOINT TECHNIQUE (C1) TNC A 30/35°	85,71%	1		1				0,86	0,86		
SOUS-TOTAL FILIERE TECHNIQUE				91	53	14	19	5	46,9	18,83	65,73
SPORTIVE	ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	100,00%	1	1				1	0	1	
SOUS-TOTAL FILIERE SPORT				1	1	0	0	0	1	0	1
CULTURELLE	CONSERVATEUR TERRITORIAL DU PATRIMOINE	100,00%	0							0	
	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	100,00%	1			1				0	
	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	100,00%	0							0	
	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE (C3)	100,00%	4		3		1		3	3	
	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (C2)	100,00%	4	1	2		1	1	2	3	
	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (C2) TNC A 28/35°	80,00%	1		1				0,8	0,8	
ADJOINT DU PATRIMOINE (C1)	100,00%	2		2				2	2		
SOUS-TOTAL FILIERE CULTURELLE				12	1	8	1	2	1	7,8	8,8
ANIMATION	ANIMATEUR	100,00%	1	1				1	0	1	
	ADJOINT D'ANIMATION (C1) TNC A 28/35°	80,00%	1		1			0,8	0	0,8	
SOUS-TOTAL FILIERE ANIMATION				2	1	1	0	0	1,8	0	1,8
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNAIRE TERRITORIAUX				174	68	60	31	15	62,7	62,04	124,74

EMPLOIS NON PERMANENT : EMPLOIS AIDES PAR L'ETAT

Services - Nature des contrats	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS		ETP			POSTES VACANTS
		H	F	H	F	TOTAL	
PEC TNC 30/35°	14	11		9,43		9,43	3
PEC TNC 20/35°	7	4		2,29		2,29	3
ADULTE-RELAJ à TC	2		1		1	1	1
SOUS-TOTAL EMPLOIS AIDES type PEC	23	15	1	11,71	1	12,71	7
Pôle Elne Verte Active	2					0	2
Pôle Vivre Ensemble	1					0	1
SOUS-TOTAL EMPLOIS PLAN DE RELANCE	3	0	0	0	0	0	3
TOTAL EMPLOIS AIDES PAR L'ETAT	26	15	1	11,71	1	12,71	10

RECAPITULATIF	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS			POSTES VACANTS
		H	F	TOTAL	
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX	174	68	60	128	46
TOTAL EMPLOIS CDD DE DROIT PUBLIC	97	6	29	35	62
TOTAL EMPLOIS AIDES PAR L'ETAT	26	15	1	16	10
TOTAL GENERAL	297	89	90	179	118

VOTE du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
- Exercice 2022 -

Le Conseil Municipal,

- **VOTE le Budget Principal de la Commune – Exercice 2022** - qui s'élève à :

Section de Fonctionnement :

• Dépenses et Recettes : 12.629.552,00 €

Section d'Investissement :

• Dépenses et Recettes : 4.062.300,00 €

- **VOTE** : Pour : 24

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

VOTE du BUDGET - SERVICE HÉBERGEMENT GAVROCHE
- Exercice 2022 -

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « **Service Hébergement Gavroche** » – Exercice 2022 – qui s'élève à :

Section de Fonctionnement :

• Dépenses et Recettes : 3.000,00 €

Section d'Investissement :

• Dépenses et Recettes : NÉANT

- **VOTE** : Pour : 24

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

VOTE du BUDGET - PARKING SOUTERRAIN - Exercice 2022

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif du « **Parking Souterrain** » – Exercice 2022 – qui s'élève à :

Section de Fonctionnement :

• Dépenses et Recettes : 12.000,00 €

Section d'Investissement :

• Dépenses et Recettes : NÉANT

- **VOTE** : Pour : 24

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

VOTE du BUDGET - LOTISSEMENT « LES PORTES D'ILLIBÉRIS » -
- Exercice 2022 -

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « **Lotissement les Portes d'Illibérés** » - Exercice 2022 - qui s'élève à :

Section de Fonctionnement :

• Dépenses et Recettes : 1.020.954,17 €

Section d'Investissement :

• Dépenses et Recettes : 1.020.954,17 €

- **VOTE** : Pour : 24

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

VOTE du BUDGET - LOTISSEMENT « Cœur des Trilles 2 » - Exercice 2022 -

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « Lotissement Cœur des Trilles 2 » - Exercice 2022 - qui s'élève à :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 23.475,00 €
- Recettes : 376.475,25 €

Section en déséquilibre avec un excédent de fonctionnement de 353.000,25 €

Section d'Investissement :

- Dépenses et Recettes : 23.475,00 €

- **VOTE** : Pour : 24

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA TOUR DES 4 VENTS

APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF A.P.D.

ET

DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS :

- **DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) - EXERCICE 2022**
- **DE LA RÉGION OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE AU TITRE DE L'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL TRADITIONNEL NON PROTÉGÉ - EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** :

o **DE DEMANDER** une subvention :

- ✓ à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - Exercice 2022,
- ✓ à la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée au titre de l'Aide à la Restauration du patrimoine culturel (patrimoine d'architecture traditionnelle non protégé).

o **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté,

o **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

- **DIT** que les crédits seront prévus sur le budget de l'exercice 2022.

- **VOTE** : Pour : 24

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**TRAVAUX DE SUBSTITUTION D'UN CHAUFFAGE AU GAZ
PAR UN SYSTÈME DE POMPE À CHALEUR POUR LA MISE EN SÉCURITÉ
DE L'ÉCOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL**

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS :

- **DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) - EXERCICE 2022**
- **DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL (A.I.T.) - EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **DE DEMANDER** une subvention la plus élevée possible :
 - ✓ à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - Exercice 2022,
 - ✓ au Département des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide à l'investissement Territorial (A.I.T.).
 - **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté,
 - **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- **DIT** que les crédits seront prévus sur le budget de l'exercice 2022.
-

TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ ET ISOLATION DE LA TOITURE TERRASSE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS :

- **DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) - EXERCICE 2022,**
- **DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL (A.I.T.) - EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** sans réserves les travaux de réfection de l'étanchéité et isolation du toit terrasse de Cité Administrative, pour un coût estimé à 60.857,74 euro H.T.
 - **DE DEMANDER** une subvention la plus élevée possible :
 - ✓ à l'État au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - Exercice 2022,
 - ✓ au Département des Pyrénées-Orientales, au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (A.I.T.) – Exercice 2022.
 - **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté.
 - **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- **DIT** que les crédits seront prévus sur le budget de l'exercice 2022.
-

L'an **deux mille vingt-deux** et le **trente mars, à dix-neuf heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaients présents : MM. GARCIA Nicolas, TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, MM. CAYROL Guillem, EL GHAOUAL Yacine, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, Mme ARANDA Anabelle à Mme PEZIN Annie, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. FAJULA Jacques, Mme CANTE Laetitia à M. CAYROL Guillem, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à Mme MONTHEIL Yannick, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles.

Hors de la salle : M. CASTANIER Roland.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)
- EXERCICE 2022 -
ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES CLASSES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Exercice 2022, l'obtention d'une subvention d'un montant le plus élevé possible pour la première tranche de l'opération d'équipement numérique des classes des écoles élémentaires dont le coût estimatif s'élève à 39.424,45 euros H.T., soit 47.309,34 euros T.T.C.
 - **APPROUVE** le plan de financement.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
 - **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus sur le Budget Principal de l'exercice 2022 pour la première tranche et sur le Budget Principal de l'exercice 2023 pour la seconde tranche.
-

L'an **deux mille vingt-deux** et le **trente mars, à dix-neuf heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Étaient présents : MM. GARCIA Nicolas, TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, MM. MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MM. STUBER Mathieu, MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, MM. CAYROL Guillem, EL GHAOUAL Yacine, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme MONTHEIL Yannick, MM. HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme BOUISSAC Sylvie à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme MATTIANI Rose-Marie à Mme CANDILLE Sylvaine, Mme ARANDA Anabelle à Mme PEZIN Annie, Mme MIRAILLES Anne-Lise à M. FAJULA Jacques, Mme CANTE Laetitia à M. CAYROL Guillem, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à Mme MONTHEIL Yannick, M. GLIN Gilles à M. HIGUERO Charles.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**CANDIDATURE DE LA COMMUNE D'ELNE POUR RÉPONDRE
EN QUALITÉ DE PARTENAIRE À L'APPEL À MICRO-PROJETS
DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LES PYRÉNÉES
EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL COMARCAL DE TERRA ALTA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** favorablement pour la candidature de la Commune, en qualité de partenaire, au micro-projet éducatif intitulé : CHEMINS DE MÉMOIRE, ÉDUCATION, VALEURS ET AVENIR.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette démarche.
 - **PRÉCISE** que les crédits seront prévus sur le budget de la Commune de l'exercice 2023.
-

**FIXATION DU TARIF DE VENTE DE L'OUVRAGE INTITULÉ :
« VIRGILIO. VIRGILI BATLLE VALLMAJÓ : LA RADICALITÉ ESTHÉTIQUE D'UN
PEINTRE CATALAN ANARCHOSYNDICALISTE EXILÉ À TOULOUSE »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de 30 ouvrages intitulés « Virgilio. Virgili Batlle Vallmajo : la radicalité esthétique d'un peintre catalan anarchosyndicaliste exilé à Toulouse », auprès de la société EURL CATORZE de Perpignan, au prix unitaire de 17,55 euros T.T.C., soit un coût total de 526,50 euros T.T.C.,
- **FIXE** le tarif de vente de l'ouvrage à la boutique du Musée TERRUS à 27,00 euros T.T.C., soit un montant total de vente au public de 810,00 euros T.T.C.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN n° 9
DU PLAN LOCAL d'URBANISME
RÉAJUSTEMENT DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT PARTICULIÈRES,
MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DU SECTEUR 4AU
CORRESPONDANT AU SITE DE L'ANCIEN MARCHÉ DE GROS**

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que les remarques émises par les services consultés et les résultats de l'enquête publique justifient des adaptations mineures du dossier de modification du P.L.U.,

CONSIDÉRANT que le projet de 9^{ème} modification du P.L.U. tel que présenté à l'Assemblée est prêt à être approuvé,

- **DÉCIDE** :

- o **D'APPROUVER** la modification de droit commun n° 9 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée.
- **PRÉCISE** que la présente délibération :
 - sera transmise, avec le dossier y joint, à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales dans le cadre de l'exercice de son contrôle de légalité,
 - sera tenue à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - sera affichée pendant un mois en mairie,
 - mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (rubrique des annonces légales),
 - sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.
- **DIT** que chacune des formalités de publicité ci-dessus mentionnera que le dossier peut être consulté en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 (18 h 00 le mercredi), sur simple demande, par toute personne intéressée.
- **PRÉCISE** que la présente délibération, accompagnée du dossier de P.L.U., seront exécutoires,
 - dans le délai d'un mois suivant leur réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter, ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications,
 - après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

- **VOTE** : Pour : 24

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**CESSION FONCIÈRE SITUÉE SUR LE SITE DE L'ANCIEN MARCHÉ DE GROS,
EN ZONE 4AU DU PLAN LOCAL D'URBANISME, COMPRENANT DES PARTIES DE
PARKING DE L'ANCIEN SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE CADASTRÉES
AS n° 25, AS n° 137 ET AS n° 140, DES TERRE-PLEINS ATTENANTS ET L'ACTUELLE
RUE ARNAUD BELTRAME INCLUANT LA PARCELLE AS n° 106**

**AUTORISATION DE PRINCIPE DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE
EN VUE DE CÉDER DEUX EMPRISES D'ENVIRON 2.200 M² ET 3.038 M²
AU GROUPE MARCEL FOINNEAU AU PRIX DE 680.000 EUROS**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** :

- **DE DONNER SON ACCORD DE PRINCIPE** sur la cession au groupe Marcel FOINNEAU (ou toute filiale), représenté par Monsieur Grégory ALLEMAND, de deux emprises intégrant les parcelles cadastrées AS n° 25, AS n° 137, AS n° 140 et AS n° 106, correspondant à des parties de parking de l'ancien supermarché ainsi qu'aux terre-pleins délaissés aux abords immédiats et à l'actuelle rue Arnaud Beltrame, pour une superficie respective de 2.200 m² et 3.038 m², une fois la désaffectation et le déclassement du Domaine Public Communal réalisés, après dévoiement de l'actuelle rue Arnaud Beltrame sur la bretelle d'accès à l'avenue Narcisse Planas non dénommée à ce jour et une fois l'accès de la résidence Oxygen, réaménagé.
 - **DE FIXER** le prix de vente à 680.000,00 euros conformément à l'avis du Service France Domaines, précision étant faite qu'il sera non soumis à la T.V.A. sur marge puisque la Commune agit pour cette vente en dehors de toute démarche d'aménagement et de commercialisation.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document préparatoire en la matière.
- **PRÉCISE** que l'ensemble des documents liés à cette vente seront établis et signés en l'étude de Maître Jean-Philippe CALDERON, notaire à ELNE.
- **RAPPELLE** qu'une procédure interviendra au titre du Code de la Propriété des Personnes Publiques afin de rendre ces emprises aliénables.
- **RAPPELLE** qu'une délibération ultérieure interviendra en fin de procédure afin d'autoriser la vente et, sous réserve d'une promesse de vente qui répondra à l'ensemble des réserves sus mentionnées.
- **VOTE** : Pour : 24
Contre : 5 (*Beltrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**RÉSULTAT DU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE ET
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVÉ D'UNE SUPERFICIE DE 6 331 M² ISSUE DU
SITE DE L'ANCIEN MARCHÉ DE GROS À DÉTACHER DE LA PARCELLE AS n°133**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** :

- **DE DÉCLASSER** du domaine public communal pour l'affecter au domaine privé communal, l'emprise de 6.331 m² issue du site de l'ancien Marché de Gros, partie de parcelle anciennement cadastrée AS n° 133 située en fond de site, dans le prolongement du centre de secours des Pompiers, le long de la rue Camille Cabana et de l'avenue du Maréchal Juin,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en la matière,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte de vente à intervenir avec la société NUMAA pour cette emprise désormais aliénable.
- **VOTE** : Pour : 24
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**CONFIRMATION DE LA DÉNOMINATION DE L'ARTÈRE
RELIANT LA RUE NATIONALE À L'AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
EN AVENUE GÉNÉRAL LECLERC
SUITE AUX INCOHÉRENCES CONSTATÉES DANS L'USAGE DU NOM DE CETTE VOIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONFIRME** que l'artère reliant la rue Nationale à l'avenue du Général de Gaulle est dénommée « avenue Général Leclerc ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que le tableau de classement de voies communales sera mis à jour en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.